

DECISION N°

006

/D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU

09/06/2025

PORTANT DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES SUR PROPOSITION DE LA
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES A L'ISSUE DES CONSULTATIONS
SUIVANTES :

- N°007/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 22 avril 2025 pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'une Station de Loisirs Thalasso Thérapie à Kribi;
- N°008/AONR/MINTOUL/CIPM/2025 du 22 avril 2025 pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'un parc de Loisirs à Yaoundé ;
- N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2025 du 02 mai 2025 pour le recrutement d'une société de gardiennage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs, pour les exercices 2025 et 2026.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Lettre Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu Le dossier d'Appel d'Offres N°007/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 22 avril 2025 pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'une Station de Loisirs Thalasso Thérapie à Kribi ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°008/AONR/MINTOUL/CIPM/2025 du 22 avril 2025 pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'un parc de Loisirs à Yaoundé ;
Vu Le Dossier de Demande de Cotation N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2025 du 02 mai 2025 pour le recrutement d'une société de gardiennage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs, pour les exercices 2025 et 2026 ;
Vu Les propositions d'attribution des Marchés datées du 05 juin 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE:

Article 1er– Conformément aux propositions d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, les résultats des consultations susmentionnées se présentent comme suit :

N°	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT/DEMANDE DE COTATION	Lieu de livraison des rapports finaux/ Exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	N°007/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 22 avril 2025 pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'une Station de Loisirs Thalasso Thérapie à Kribi		Groupement GC ELITE & ENSERBAT TP, B.P: 3211 Yaoundé	69 932 970	06 mois
2	N°008/AONR/MINTOUL/CIPM/2025 du 22 avril 2025 pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'un parc de Loisirs à Yaoundé	Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé	Etablissement ENGINEERING PROVIDER, B.P: 34743 Yaoundé	48 385 688	06 mois
3	N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2025 du 02 mai 2025 pour le recrutement d'une société de gardiennage de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs, pour les exercices 2025 et 2026		Groupement Atlantic Security Services Sarl & Cameroonian Security Agency, BP : 12748 Yaoundé	Tranche Ferme (Exercice 2025) : 19 400 000; Tranche Conditionnelle (Exercice 2026) : 19 999 998.	Tranche Ferme (Exercice 2025) : 12 mois ; Tranche Conditionnelle (Exercice 2026) : 12 mois.

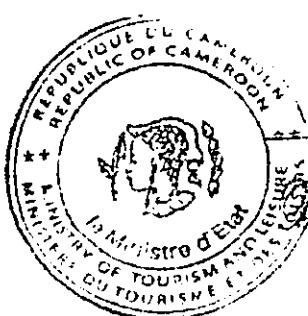
Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE, LE 09 JUIN 2025

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Ampliation:

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM ;
- CIPM/MINTOUL ;
- Archives / Chrono.



Bella Boura Alapass